



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-12-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 3 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Abilio ALVES - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Alexandre MORENO - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER - Mme Régine BULTEL - Mme Déborah RUYAULT

Pouvoirs :

Mme Marie Isabelle VENTURA pouvoir à M. Ferdinando CITO
M. Abilio ALVES pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Annie MUGNIER pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD
Mme Régine BULTEL pouvoir à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC) n°11 en date du 29 septembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU le rapport de la CLETC n°11 du 29 septembre 2025

VU l'avis de la commission des Finances en date du lundi 24 novembre 2025

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est

Accusé de réception en préfecture
095-269500641-20251203-2025-50-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

réunie le 29 septembre 2025 pour évaluer les charges transférées entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

CONSIDERANT que le Président de cette commission a notifié, le 29 septembre 2025 à la commune son rapport évaluant le coût net des charges transférées,

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, puis au conseil communautaire d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives 2025,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Groslay de se prononcer sur ce rapport,

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Maire adjoint délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 23

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Abilio ALVES) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Annie MUGNIER) - M. Ferdinando CITO (pouvoir Mme Marie Isabelle VENTURA) - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD (pouvoir Mme Bouchra DERKAOU) - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Régine BULTEL) - M. Jean SZEWCZYK

Abstention : 2

M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Article 1 : D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) n°11 du 29 septembre 2025.

Publiée - Notifiée le 05/12/2025

Certifiée exécutoire par le Maire

le 05/12/2025

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance

M. Jean SZEWCZYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-269500641-20251203-2025-50-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025